



SAINT-CALIXTE

*Grandir
au Cœur
des Collines*

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 760-2024

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 9 septembre 2024, le règlement N°760-2024, sur la construction de rues et les ententes relatives aux travaux municipaux.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 10^E JOUR DE SEPTEMBRE 2024.

MATHIEU-CHARLES LEBLANC, ING
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER